

Bulletin d'histoire politique

Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens 1ère partie

José Mariette



Volume 11, numéro 2, hiver 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060601ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060601ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mariette, J. (2003). Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens : 1ère partie. *Bulletin d'histoire politique*, 11(2), 134–147.
<https://doi.org/10.7202/1060601ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens

(1^{ère} partie)

JOSÉ MARIETTE*

INTRODUCTION

En 1971, le Centre d'éducation et de recherches socialistes (C. E. R. E. S.) de Jean-Pierre Chevènement, qui était une composante du Parti socialiste, a apporté son soutien à François Mitterrand lors du Congrès d'Épinay-sur-Seine, pour devenir premier secrétaire de cette formation politique. Au sein du Parti socialiste, le C. E. R. E. S., était un courant formé de socialistes marxistes non stalinien, chargé de rédiger le Programme commun de l'Union de la gauche, pour favoriser une alliance politique avec le Parti communiste français, ainsi que le programme de gouvernement du Parti socialiste en 1980.

À la suite de la victoire de François Mitterrand et du Parti socialiste aux élections présidentielles et législatives de 1981, des nationalisations dans le secteur industriel et financier, et une politique économique keynésienne basée sur la relance de la consommation étaient engagées. Or, dès 1983, l'échec de cette politique et son incapacité à enrayer la montée du chômage en France contraignaient le gouvernement de Pierre Mauroy à changer d'orientation économique, en acceptant notamment les règles du système monétaire international et une intégration plus importante de la France dans la Communauté économique européenne. Le nouveau gouvernement formé par Laurent Fabius en 1984, renonce en silence à l'appropriation collective des moyens de production. La transformation socialiste de la France n'était plus à l'ordre du jour, et le discrédit définitif du « socialisme d'État d'Europe de l'est » et « l'échec du socialisme autogestionnaire de la Yougoslavie de Tito » allaient accélérer la mutation idéologique du Parti socialiste, vers un parti politique gestionnaire. Face à ce changement idéologique du Parti socialiste, le Centre d'éducation et de recherches socialistes se transforme en 1985 en « Socialisme et république », pour constituer la traduction politique du renouveau de la pensée républicainiste, engagé par l'historien Claude Nicolet et le philosophe Régis Debray, et revenir aux sources plurielles de la

« gauche républicaine ». Ce « nationalisme républicain » et intégrationniste de Socialisme et république entend se réapproprier une valeur confisquée par le Front national, qu'il estime appartenir au patrimoine historique de la gauche : le patriotisme. Par ailleurs, le modèle universaliste républicain, et la laïcité comme facteurs d'intégration, sont de plus en plus contestés par « la poussée identitaire » qui émane aussi bien des populations d'origine étrangère, des partisans des cultures régionales que de l'extrême droite qui tend à « raciaiser » la vie politique française. Empêcher la racialisation constitue un des facteurs de création du Mouvement des citoyens.

Cette tentative est à comparer avec la refondation du Parti socialiste, qui entendait revenir aux origines du socialisme qui aurait été trahies par la pratique réformiste de la Section française de l'internationale ouvrière.

L'année 1993 marque la séparation définitive entre « Socialisme et république » transformé entre-temps en Mouvement des citoyens, et le Parti socialiste, à la suite de deux événements politiques majeurs. La guerre du Golfe au cours de laquelle Jean-Pierre Chevènement démissionne de son poste de Ministre de la défense du gouvernement Rocard (1988-1991), en raison de l'alignement sur les positions américaines contre l'Irak de Saddam Hussein, et la campagne référendaire de septembre 1992 pour la ratification du Traité libéral de l'Union européenne qui marque un clivage idéologique avec le Parti socialiste.

Désormais, le Parti socialiste accepte pleinement l'encadrement du droit national par le droit européen, et comme le bloc conservateur Union pour la démocratie française et le Rassemblement pour la république, il applique une politique économique et sociale d'essence libérale (transferts de blocs de compétence en faveur de l'Union européenne, privatisation partielle ou totale des entreprises publiques).

Le Mouvement des citoyens est partisan d'un retour aux valeurs républicaines françaises, telles qu'elles sont conçues par la tradition politique française (égalité, civisme, volontarisme politique en matière économique et sociale), il souhaite que l'État-nation redevienne un acteur politique majeur dans le domaine national et des relations internationales. Sur le plan de la politique intérieure, le nouveau parti a tenté de transcender le traditionnel clivage gauche-droite, qui d'après ses analyses n'était plus d'actualité. Il voulait favoriser l'émergence dans le champ politique français d'une bipolarisation gauche républicaine contre les libéraux de toutes tendances politiques.

Comme le C. E. R. E. S., le Mouvement des citoyens se situe au carrefour de plusieurs influences politiques qui ont façonné le champ politique depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, à savoir le radicalisme, le socialisme jauréssien, le gaullisme, le concept kantien de république et la tradition gallicane.

Cependant, du fait de cette diversité idéologique, la stratégie du Mouvement des citoyens pour devenir un acteur majeur du champ politique français, a échoué.

UNE SYNTHÈSE ENTRE LE RADICALISME,
LE JAURÉSSISME ET LA PENSÉE GAULLIENNE

L'idéologie du Mouvement des citoyens, en tant que système d'idées offrant une représentation du monde et la construction d'une identité en vue de modifier la société, se veut une synthèse issue de la Révolution de 1789. Elle se situe également dans la tradition socialiste¹. Comme le Parti socialiste des années 1970, l'importance de « l'héritage républicain » imprègne ses discours et son programme. Alain Bergougnieux remarque que « la particularité française tient en ce que la république était autre chose qu'un régime politique imposé par le capitalisme ». Elle était le fruit de la lutte révolutionnaire qui avait précédé l'essor du socialisme en France².

Le radicalisme d'avant 1914 marque incontestablement la pensée politique du Mouvement des citoyens, notamment dans le domaine de l'éducation. Selon la vision radicale et celle des républicains opportunistes de la III^e République, l'école a pour objectif de transmettre les savoirs fondamentaux et de former les individus à l'esprit critique³. La finalité du système éducatif est de favoriser l'émancipation de l'élève et d'en faire un citoyen adulte⁴. Dans le domaine éducatif, la conception du Mouvement des citoyens rejoint celle des républicains avancés de la fin du XIX^e siècle comme Jules Ferry. Déjà Léon Bourgeois expliquait dans une préface à la politique radicale de Ferdinand Buisson (1909), que le Parti radical entend organiser la société selon les lois de la raison⁵. L'amélioration de la société ne peut être réalisée que grâce à l'évolution intellectuelle de l'individu⁶. Le radicalisme faisait de l'éducation le premier devoir de l'État. Cette priorité a été reprise par le Mouvement des citoyens et son secrétaire national à l'éducation. Ce parti politique estime que pour faire face à la crise subie par le système scolaire, la priorité doit être donnée à la culture générale, à l'acquisition de bases solides dans toutes les disciplines⁷. L'historien Serge Berstein rappelle les conceptions républicaines du début du XX^e siècle en matière de promotion sociale qui doit être garantie par l'État. Ainsi, « L'État offre à tous les enfants de France la possibilité de recevoir un enseignement de base leur procurant les lumières qui les conduiront à une claire conscience des enjeux sociaux et des moyens de promotion sociale »⁸. Nous retrouvons une telle vision émancipatrice de l'éducation dans la doctrine de l'ancien C. E. R. E. S., qui faisait de l'éducation un enjeu politique, car la république ne pouvait pas renoncer à former des citoyens responsables⁹. Que ce soit pour les républicains radicaux,

opportunistes de la III^e République ou le Mouvement des citoyens, la politique doit renforcer la cohésion nationale et la lutte contre les inégalités. Ce principe a été réaffirmé lors de l'université d'été des Ullis du Mouvement des citoyens en 1997 et l'inclut comme élément essentiel « d'un pacte républicain basé sur le droit à l'égalité sociale, culturelle et économique ».

L'action de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'Éducation nationale entre 1984 et 1986 ne peut être comprise qu'à la lumière de ces principes, notamment l'objectif d'amener 80% d'une génération d'élèves au baccalauréat, la création du baccalauréat professionnel en 1985 pour permettre aux élèves des lycées professionnels d'accéder à l'enseignement supérieur, et son projet de redonner à l'éducation civique une place de choix dans les établissements scolaires.

La défense de la nation « cadre indépassable » dont le critère d'appartenance ne relève ni de l'origine ethnique, religieuse ou culturelle, tient à la volonté de partager le destin du pays quel que soit les circonstances¹⁰, est réaffirmée par le Mouvement des citoyens. Cette thématique sur la volonté de vivre ensemble est également inspirée d'Ernest Renan. Pour mener ce projet dans les meilleures conditions, la laïcité en tant que stricte séparation entre l'espace public et privé, doit être garantie d'une part, par un État impartial, indépendant de toute volonté de transcendance religieuse¹¹ et d'autre part, par une « volonté d'unité spirituelle nécessaire à la république, pour surmonter les divisions politiques »¹².

Les propos de Fernand Buisson, inspirateur du programme laïc de Jules Ferry ne sont guère différents : « La séparation n'est pas autre chose que la laïcité appliquée à l'État tout entier, il n'appartient ni à l'église de faire de la politique, ni à l'État de faire de la théologie »¹³.

À la stricte séparation de l'Église et de l'État qui ne pouvait pas s'appliquer au culte musulman, alors absent du territoire métropolitain, le Mouvement des citoyens par l'action de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'Intérieur (1997-2000) tend à renouer, comme nous le verrons plus loin avec le Gallicanisme sous une forme atténuée, pour contrecarrer la montée d'un ultramontanisme musulman en France.

Toutefois, il ne faut pas oublier les objections que peuvent soulever ces références historiques au radicalisme et au Republicanisme avancé. Notamment que les débuts de la III^e République ont été marqués par la répression sanglante de la Commune de Paris et jusque dans les années 1880, le mouvement ouvrier est resté en marge des institutions républicaines, et ce jusqu'à la théorisation du Socialisme Municipal par Paul Brousse et le rapprochement opérée par Jean Jaurès. Georges Clémenceau, d'abord Ministre de l'intérieur puis président du Conseil, a ordonné la répression violente des grèves ouvrières et les manifestations des vigneron. Il a également fait

procéder à l'arrestation des leaders syndicaux sur le point d'organiser une manifestation pour le 1er mai¹⁴. Par ailleurs, le système carcéral de la III^e République ne supprimera la relégation dans les bagnes qu'en 1938, sur l'initiative du radical guyanais Gaston Monnerville, alors sous-secrétaire d'État aux colonies. Les pénitenciers de Cayenne et des environs ne seront définitivement fermés qu'en 1946. Sur le plan de l'égalité politique, les républicains présentent un bilan contrasté, car dans les colonies et plus particulièrement en Algérie, il existait un collège électoral pour les Européens et un autre pour les indigènes. Le pouvoir colonial français en Afrique noire reposait sur le statut de l'indigénat, ce système proche de l'esclavage imposait des travaux forcés aux noirs africains au profit de l'administration coloniale. La consolidation des libertés publiques relève davantage de la construction jurisprudentielle du Conseil d'État que l'action législative ou gouvernementale.

Même si les contextes socio-historiques divergent, le républicanisme des années 1880 au début du XX^e siècle, devait surmonter une mosaïque de langues régionales, entrave à l'expression d'une identité nationale, et dans ce domaine il n'y avait point d'opposition entre radicaux et opportunistes. À l'encontre de la montée des communautarismes en France qui entre en pleine contraction avec son « républicanisme d'essence intégrationniste », le Mouvement des citoyens a engagé une lutte politique, destinée à défendre « l'État en tant que traduction juridique de l'unité républicaine ». L'État doit être unitaire. Le débat sur la réforme statutaire de la Corse et le projet du Premier ministre Lionel Jospin de donner aux élus corses la possibilité d'adapter les lois votées au parlement, comme la proposition de loi de l'Union pour la démocratie française, adoptée avec l'appui des députés socialistes en première lecture le 16 janvier 2001 en vue d'étendre cette possibilité à toutes les régions françaises dans le domaine de la fiscalité, de l'enseignement, du droit du travail, de la sécurité, du régime de propriété et du régime électoral ont donné l'occasion aux députés du Mouvement des citoyens de réaffirmer que « l'État républicain, pas plus que la loi républicaine ne peut se fractionner »¹⁵. La défense du caractère indivisible de l'État et de l'égalité, continue de relier le Mouvement des citoyens au républicanisme, qui a favorisé l'éclosion des libertés publiques locales par les lois de 1884 (texte législatif concernant l'organisation et l'élection des conseils municipaux au suffrage universel direct), sans toutefois aller jusqu'à leur conférer une parcelle de pouvoir législatif, même à titre expérimental. Toutefois, ce parti qui se veut l'incarnation de la gauche républicaine ne confond pas égalité de la loi et uniformité juridique, car il n'a pas manifesté d'hostilité de principe pour l'adoption de la loi de 1998 qui accorde une souveraineté partagée au Territoire de la Nouvelle Calédonie. Face au Parti

socialiste, favorable à une intégration plus importante de la France dans l'Union européenne et à l'extension des prérogatives des collectivités en matière législative, continuateur d'une certaine tradition girondine et décentralisatrice, le Mouvement des citoyens incarne la continuité radicale républicaine d'avant 1914.

Le Mouvement des citoyens fait sienne « la règle républicaine » qui fonde la métaphysique de l'État instituant la nation et non l'inverse, seule la loi se trouve au-dessus de l'État qui est son serviteur¹⁶. Conformément à la conception du philosophe Régis Debray, la transcendance et le sacré se trouvent désormais dans la métaphysique de l'État, mais d'un État républicain.

Si le Mouvement des citoyens ne conteste pas, à la différence des républicains et des radicaux de la III^e République¹⁷, le contrôle de la constitutionnalité des lois, il demeure attaché au dogme de la souveraineté nationale et de la loi supposée être l'expression de la volonté nationale, c'est à dire celle du peuple français en tant qu'entité abstraite distincte des individus qui la composent. Parce que le Mouvement des citoyens considère la loi comme l'expression de la raison et celle du peuple, les autorités administratives indépendantes sont perçues avec réticence. Ces dernières n'émanent pas du suffrage universel direct. En revanche, le Mouvement des citoyens préconise le renforcement des prérogatives des commissions parlementaires de la chambre basse.

La conception de la primauté de la loi, inspirée de la tradition politico-juridique républicaine et des juristes positivistes comme Raymond Carré de Malberg, se retrouve, à titre d'exemple, dans un texte soumis à la Convention nationale sur la Refondation républicaine (31 janvier 1998-1er février 1998) du Congrès d'Arras organisé par le Mouvement des citoyens. Ce texte présenté par le sénateur Jean Yves Autexier « constate une dépossession de la république qui voit échapper au contrôle du suffrage universel direct tous les centres de décision pour être confiées à des instances non élues (Commission nationale Informatique et Libertés, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Le pouvoir législatif est l'expression de la volonté générale, en conséquence le Congrès d'Arras préconise le transfert des prérogatives des autorités administratives indépendantes en faveur de l'Assemblée nationale et de ses commissions.

Par cette proposition, le Mouvement des citoyens renoue avec les principes développés par les publicistes positivistes comme Esmein, et surtout Raymond Carré de Malberg, selon lequel seule l'Assemblée pouvait apporter une limite à la puissance publique. L'État de droit est subordonné à l'ordre juridique et protège les citoyens contre l'ordre arbitraire. Seulement, selon l'approche doctrinale de Carré de Malberg, seul l'État produit le droit, tout le droit pour reprendre l'analyse de Simone Goyard Fabre¹⁸. Cet État se

soumet lui-même à un régime de droit qu'il crée lui-même. Georges Burdeau qui se réclame de Carré de Malberg, reprend ses conclusions en affirmant que « l'État est limité par le droit parce que sa puissance est juridiquement conditionnée par l'idée de droit qui le légitime, il naît limité »¹⁹. Seulement, cette limitation ne se conçoit que dans le cadre du droit public interne, et ce principe de souveraineté interne demeure celui du Mouvement des citoyens²⁰.

Pour conclure au sujet de l'influence radicale, il convient de solliciter les analyses de l'historien Claude Nicolet. Ce dernier rappelle que le radicalisme a été la forme française du réformisme qui marque l'évolution du socialisme dans les pays européens, et qui a durablement influencé le Parti socialiste. Dans l'édition de 1983 de son livre consacré au radicalisme, Claude Nicolet invitait les quelques hommes qui voulaient assurer la survie de la tradition « jacobine égalitaire de l'unité de la république », de renoncer à être plus socialistes que les communistes ou les socialistes plus libéraux en matière économique que la droite classique, ils devaient remettre au premier plan, le combat pour une interprétation républicaine des institutions et réfléchir au fonctionnement du parlement²¹. Les conclusions de Claude Nicolet préfiguraient les métamorphoses successives du C. E. R. E. S. en Socialisme et république, puis en Mouvement des citoyens dont la fondation repose sur la volonté de restaurer les valeurs républicaines et les pouvoirs du parlement. Claude Nicolet allait intégrer un comité national de soutien, composé de personnalités du monde politique et intellectuel français, à la candidature de Jean-Pierre Chevènement aux élections présidentielles de 2002.

Dans ses publications, les actes de colloque, les congrès ou les discours de ses dirigeants, le Mouvement des citoyens fait de fréquentes références à Jean Jaurès. Par rapport à son radicalisme latent, l'influence jauréssienne pourrait provoquer une controverse idéologique. Claude Nicolet note que vers 1885 commence un grand débat qui confronte, oppose ou rapproche les radicaux et les socialistes²². Nous sommes en présence de la classique opposition entre les réformistes et les révolutionnaires. En novembre 1891, le manifeste du groupe radical précisait qu'une politique de réformes sociales devait associer tous les républicains et les socialistes²³. Du régime républicain devait découler l'évolution légale de la société, car le suffrage universel et les libertés publiques, malgré leur imperfection initiale, sont des conquêtes antérieures à l'éclosion du socialisme français²⁴. De son côté, dès 1893, Jean Jaurès souhaite l'élargissement du bloc socialiste aux républicains démocrates, et apporte son soutien en faveur du développement de la laïcité, de l'enseignement et de l'amélioration immédiate des salariés.

La pensée de Jean Jaurès, comme le constate Noëlline Castagnez-Ruggiu, plonge dans la tradition républicaine et socialiste française²⁵. Sa monumentale

« histoire socialiste de la Révolution française » est présentée comme la mémoire commune à tous les républicains. La Révolution est certes d'origine bourgeoise, mais Jaurès considérait malgré tout que les Droits de l'Homme possédaient un caractère universel²⁶. Deux traditions cohabitent au sein du socialisme français : la tradition révolutionnaire de la Convention à la Commune, et celle dont la tradition républicaine reposait sur l'union des classes moyennes et du peuple ouvrier²⁷. Jaurès se rattache à cette dernière. À la suite du tournant libéral de la politique gouvernementale en 1983-1984, le C. E. R. E. S. voulait encourager un rapprochement des classes moyennes et de la classe ouvrière²⁸.

À l'article 3 de sa déclaration de principes, le Mouvement des citoyens entend s'inscrire dans l'héritage de la Révolution française et du socialisme. En préconisant la conciliation entre la république et le Socialisme, le nouveau parti revendique explicitement sa filiation avec la pensée jauréssienne, qui fait de la république une prolongation de l'œuvre révolutionnaire inachevée. Jean Jaurès associe le poids des acteurs économiques à celui des individus et des idées, il rejette le matérialisme économique comme explication unique de l'histoire²⁹. Le refus de ce monisme rejoint les positions du Mouvement des citoyens qui considère l'État en tant que lieu de cristallisation des rapports de force dans la société³⁰. Pour Jaurès, le socialisme ne peut triompher, en tenant compte de l'expérience de 1789, que grâce à la fusion entre le prolétariat et les paysans³¹. Selon la perspective jauréssienne, l'État républicain ne devait pas être détruit au profit de la classe ouvrière, mais transformé grâce à une action légale et parlementaire³². Le C. E. R. E. S. a connu une évolution identique pour aboutir au Mouvement des citoyens, c'est à dire qu'il est passé du front de classe qui intègre la classe révolutionnaire (celle des travailleurs exploités), les autres salariés et les agriculteurs en voie de prolétarianisation³³, au dépassement des clivages sociaux.

Le républicanisme de Jean Jaurès exprime également sa méfiance à l'égard d'un universalisme abstrait, qui ne tiendrait pas compte de l'existence des nations lors du passage au socialisme³⁴. Il rappelait que Karl Marx possédait une vision nationale de la révolution : « Dans le Manifeste même, Marx prévoyait une toute prochaine révolution allemande, non pas une révolution supranationale et abstraite, localisée par hasard en Allemagne, mais une révolution déterminée dans ses origines et ses modes par les conditions mêmes de la nation allemande »³⁵.

L'article 4 de la déclaration de principes du Mouvement des citoyens voit dans la nation le meilleur apprentissage de l'universel, qui forme le meilleur fondement aux coopérations nécessaires en Europe et dans le monde.

L'expérience de la révolution française confère à la France, selon Jaurès, une vocation à la démocratie totale entre toutes les nations, car elle est le

pays où le suffrage universel dispose d'une tradition ancienne, par son système scolaire et sa conscience laïque. Lors d'un discours prononcé en 1903, il précisait aussi « que la république est devenue la loi durable de la nation, la forme définitive de la vie française, le type vers lequel évoluent toutes les démocraties du monde »³⁶. Ce message est prolongé par le Mouvement des citoyens qui entend « républicaniser l'Europe ».

Que ce soit pour le Mouvement des citoyens ou Jean Jaurès, la république doit être également sociale. La déclaration de principe de ce parti dispose que la citoyenneté implique le droit pour les salariés et les syndicats à intervenir dans l'organisation du travail et les orientations de l'entreprise³⁷. Cette conception de la participation des salariés à la vie de l'entreprise est identique à celle développée par Jaurès, lors de sa défense d'une proposition de loi consacrée à l'organisation générale des caisses coopératives de secours, de retraite et de coopération pour les travailleurs et les industries le 8 avril 1886 : « Il faut proposer à tous un but à la fois précis et très haut, l'émancipation définitive des travailleurs par l'association et le capital collectif, avec le concours de la partie la plus généreuse de la bourgeoisie »³⁸.

L'idée jauréssienne de l'association Capital-Travail a été certainement reprise par le Parti Social Français du colonel De Laroque qui voulait réconcilier le capital et le travail³⁹, même si l'objectif n'était pas à terme la création d'une république sociale, c'est à dire la pénétration de l'idée socialiste dans tous les milieux démocratiques⁴⁰.

Le thème jauréssien de la participation des ouvriers à la gestion des entreprises est aussi la caractéristique sociale du gaullisme de gauche, autre élément d'influence idéologique du Mouvement des citoyens.

Jusqu'au début des années 1970, la participation, qui ne remettait pas en cause l'autorité de l'employeur ou du propriétaire des moyens de production a constitué un des thèmes récurrents du gaullisme. À partir de cette période, le mouvement gaulliste, sous ses différentes appellations et sous l'impulsion décisive de Jacques Chirac, se rapproche des partis de la droite libérale et orléaniste, au point de perdre son identité politique. Au même moment, l'aile gauche du gaullisme perd définitivement le peu d'influence qu'elle exerçait. D'après l'universitaire britannique Andrew Knapp, le gaullisme aurait été un simple alibi électoral pour détourner des socialistes et des communistes, les voix de l'électorat ouvrier et populaire, au profit du général de Gaulle. La réalité paraît plus complexe. Une tendance socialisante a existé lors de la formation du Rassemblement Populaire Français en 1947, avec notamment son syndicat satellite l'Action ouvrière. Patrick Guiol remarque également que les dirigeants de cette organisation syndicale et futurs chefs de file du gaullisme de gauche étaient issus du mouvement socialiste et ouvrier⁴¹. Certains réintégreront leur famille politique d'origine. La présence

d'hommes de gauche au sein de l'Action ouvrière, et provenant en majorité du courant socialiste, démontre que le gaullisme primitif a abrité une aile sociale au sein de ce mouvement. Chez ces gaullistes de gauche, le contrat d'association devait remplacer le contrat de travail et les pouvoirs du chef d'entreprise devaient relever du partenariat, et non du rapport d'autorité. Ce projet tombera dans l'oubli après la mise en sommeil du Rassemblement populaire français (R. P. F.) par de Gaulle en 1951. Désormais, la participation restera davantage un vœu qu'une réalité, et ce malgré la volonté de réforme du général de Gaulle et de militants de l'Union démocratique du travail, tendance minoritaire au sein du mouvement gaulliste. Toutefois, en ce qui concerne la participation aux responsabilités de l'entreprise, que les sociaux-démocrates allemands ou scandinaves nomment cogestion, l'ordonnance du 21 octobre 1986 ne prévoit qu'une participation facultative des salariés au conseil d'administration des entreprises.

Après la démission du général de Gaulle de la Présidence de la république, conséquence de l'échec du référendum de 1969 voulant réformer le Sénat et élargir la participation à l'ensemble de la société française pour favoriser sa démocratisation, le gaullisme de gauche soutiendra l'action du gouvernement de Jacques Chaban Delmas et son projet de « nouvelle société » (1969-1972), avant d'être marginalisé au sein du Rassemblement pour la république, créé par Jacques Chirac en 1976.

Si la participation n'est pas un thème explicite du programme du Mouvement des citoyens, des éléments présentent des similitudes, notamment le projet de rapprocher les citoyens des centres de décision au plan local (comités de quartiers. Comme nous l'avons vu plus haut, la déclaration de principe préconise aussi un renforcement de la citoyenneté dans l'entreprise, par la participation des salariés à l'organisation et à la gestion de l'entreprise. Il ne s'agit pas d'un nouvel avatar du socialisme autogestionnaire, figurant dans le projet économique du C. E. R. E. S.⁴², mais d'une position qui se situe dans la prolongation du dirigisme gaullien. Mais la participation des salariés à la gestion de l'entreprise ne signifie pas la remise en cause de l'autorité du chef d'entreprise. A cet égard, il convient de souligner cet aspect important de la doctrine économique du Mouvement des citoyens : Les présidents d'entreprises publiques doivent appliquer la politique économique définie par le gouvernement, sans la discuter.

Au niveau des domaines des relations internationales, le Mouvement des citoyens perpétue la tradition gaullienne de l'indépendance nationale et de « la grandeur de la France ». Au cours de la guerre froide qui a opposé les États-Unis à l'U. R. S. S., de Gaulle a toujours refusé la soumission de la France à un des blocs qui régentaient le monde en un champ bipolaire.

Depuis la disparition de l'U. R. S. S. en 1991, les États-Unis sont devenus une hyperpuissance mondiale, sans aucune opposition équivalente. Dans ce contexte de monde unipolaire, les chefs de file du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, Didier Motchane ou Georges Sarre, ont régulièrement dénoncé l'alignement de la France sur les positions des États-Unis au cours des guerres du Golfe et du Kosovo. En date du 12 février 1991, Didier Motchane, dans un article du quotidien *Le Monde*, critiquait l'engagement des forces armées françaises dans l'opération tempête du désert sous commandement américain en ces termes : « Nous n'étions pas d'accord avec la politique économique et sociale de Monsieur Mitterrand, nous comptions sur lui, jusqu'à maintenant, pour l'indépendance nationale. Le contrat n'a pas été respecté ».

Le patriotisme républicain du Mouvement des citoyens et celui du gaullisme possèdent un trait commun : ils se situent aux antipodes de l'ethnonationalisme latent du Front national de Jean-Marie Le Pen ou du Mouvement national républicain de Bruno Mégret, et ne sont pas éloignés du nationalisme intégrateur du gaullisme historique d'avant 1976. À l'instar des analyses de René Rémond sur le gaullisme, le sentiment patriotique du Mouvement des citoyens « ne répudie aucun chapitre de l'histoire de la nation française. Il ne renie pas la révolution ni l'œuvre de la III^e République : il est solidaire des volontaires de l'an II, de Gambetta à Clémenceau. Il accepte en tout le passé de la France, en recueille l'héritage sans en faire l'inventaire préalable »⁴³.

Cette influence du gaullisme ne se limite pas au niveau des idées. D'abord des contacts informels se sont noués avec les gaullistes dissidents du Rassemblement pour la France de Charles Pasqua dans des structures de type associatif, comme l'ex-fondation Marc Bloc rebaptisée Fondation du 2 mars, S.O.S république où se rencontrent des socialistes déçus, des militants du Mouvement des citoyens et du R. P. F. Des personnalités du gaullisme pratiquent la collaboration intellectuelle avec des dirigeants de la gauche républicaine. En juin 1999, Didier Motchane a publié dans le quotidien *Le Monde* un article avec Marie-France Garaud, ancienne conseillère du Président gaulliste Georges Pompidou. Même à l'époque où le C. E. R. E. S. considérait le gaullisme comme le paravent qui dissimulait la domination des milieux financiers sur la société française, des contacts étaient déjà établis avec les milieux gaullistes. En 1977, Jean-Pierre Chevènement avait co-écrit avec Pierre Mesmer, résistant gaulliste de la première heure et ancien Premier ministre de Georges Pompidou, un livre sur le service militaire. Jean Charbonnel, gaulliste de gauche et ancien ministre du gouvernement Chaban-Delmas, fait état dans son autobiographie « À la gauche du général » de contacts avec Jean-Pierre Chevènement. Le juriste Léon Hamon, ancien

de l'Union démocratique du travail, avait assisté à la fondation du Mouvement des citoyens et lors de son décès en 2000, le mensuel interne du Mouvement des citoyens, « Citoyens actualité », no.122, novembre 2000, lui rendait hommage.

Le Mouvement des citoyens revendique l'héritage historique de la Révolution française, comme le mouvement socialiste et la pensée gaulloise. Cependant, ses conceptions de la république sont en partie inspirées par le philosophe Emmanuel Kant, et elles présentent quelques contradictions apparentes avec ses prises de position en matière de politique étrangère plus proches de celles de Carl Schmitt, le controversé juriste allemand de l'entre-deux guerres.

(À suivre.)

NOTES ET RÉFÉRENCES

* José Mariette est Docteur en sciences politiques, il a enseigné la sociologie à l'Université de Paris VIII-Saint-Denis au Département économie et gestion. Spécialisé dans l'étude du champ politique de la France d'Outre-Mer, il a publié des ouvrages et articles sur ce sujet, les principaux sont les suivants : *La gauche antillaise sous la Ve république*, Éditions des Écrivains, 1999 ; *La social-démocratie locale, modèle politique pour la Guadeloupe et la Martinique, réflexions sur le système socio-politique antillais*, Ibis Rouge, 2000. Il consacre également ses recherches aux partis et familles politiques.

1. Entretien le 8 juin 2000 avec Gilles Casanova, conseiller de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'Intérieur.
2. A. Bergougnioux et Grunberg, *Le long remord du pouvoir, le parti socialiste*, p. 118.
3. M. Vignal, secrétaire national du Mouvement des citoyens à l'éducation, dans *Citoyens actualité* no. 104, décembre 1998, p. 7 (document interne du Mouvement des citoyens).
4. *Ibid.*, p. 7.
5. Ferdinand Buisson a joué un rôle capital dans la mise en place de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire par le républicain opportuniste Jules Ferry.
6. Cité par Gérard Baal, *Histoire du radicalisme*. Nous sommes ici aux antipodes du marxisme, qui au contraire fait du changement de la société, la condition *sine qua non* pour rendre l'homme meilleur.
7. M. Vignal, secrétaire national à l'éducation du Mouvement des citoyens, dans *Citoyens actualité*, no. 104, décembre 1998, p. 7.
8. S. Berstein, « La politique sociale des républicains », dans *Le modèle républicain*, p. 197.
10. *Citoyens en mouvement*, supplément, numéro 36, novembre 1998, convention nationale sur la refondation républicaine, p. 7.

12. C. Nicolet, *L'idée républicaine en France (1789-1914)*. *Essai d'histoire critique*, p. 449.
13. C. Nicolet, *Le radicalisme*, p. 42.
14. G. Burdeau, *Le libéralisme*, p. 146.
15. C. Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France (1789-1914)*. *Essai d'histoire critique*, p. 460.
16. F. Giroux, « Le nouveau contrat national est-il possible ? », dans *Politique et sociétés, la démocratie inachevée*, vol. 16, no. 3, 1997, p. 145.
17. L'historien et radical Claude Nicolet remarque que seuls les républicains modérés ou conservateurs comme Tardieu ont réclamé une réforme pour instaurer un contrôle de constitutionnalité des lois.
18. S. Goyard-Fabre, *Les principes philosophiques du droit politique moderne*, p. 45.
19. G. Burdeau, *L'État*, p. 61.
20. À ce sujet, Max Gallo, co-fondateur du Mouvement des citoyens, déplore « la soumission de la législation nationale à un ensemble juridique européen échappant à tout contrôle national et populaire », dans *L'Europe contre l'Europe*, p. 56 et suiv.
21. C. Nicolet, *Le radicalisme*, p. 121 et suiv.
22. C. Nicolet, *ibid.*, p. 30.
23. C. Nicolet, *op. cit.*
24. A. Bergougnyoux, « Socialisme et république avant 1914 », dans *Modèle républicain*, p. 177.
25. N. Castagnez-Ruggiu, *Histoire des idées socialistes*, p. 64.
26. N. Castagnez-Ruggiu, *ibid.*, p. 143.
27. J. Mayeur, *La vie politique sous la troisième République*, p. 143.
28. J. Mandrin, *La France et le socialisme*.
29. P. Bouretz, « Jean Jaurès, histoire socialiste de la Révolution française », dans *Dictionnaire des œuvres politiques*, p. 523 à 536.
30. J.-Y. Autexier, « Convention nationale sur la Refondation républicaine », dans *Citoyens actualités*, supplément, no. 36, novembre 1997, p. 8.
31. P. Bouretz, *ibid.*, p. 523 à 536.
32. J. Defrasne, *La gauche en France de 1789 à nos jours*, p. 73.
33. J.-P. Chevènement, *Le vieux, la crise, le neuf*, p. 256 et suiv.
34. M. Ribérioux, *Jaurès et la nation*, p. 21.
35. J. Jaurès, *L'armée nouvelle*, p. 318.
36. Discours de Jean Jaurès au lycée d'Albi dans *Recherche socialiste*, no. 6 mars 1999, p. 100.

37. Mouvement des citoyens, déclaration de principes, motion finale du Congrès de Saint-Nazaire.
38. J. Jaurès, « L'État, l'ordre social et la retraite », dans *Jean Jaurès et la classe ouvrière*, p. 29.
39. J.-M. Mayeur, *La vie politique sous la troisième République*, p. 375.
40. J. Jaurès, *op. cit.*, p. 37.
41. P. Guiol, *L'impasse sociale du gaullisme : le R. P. F. et l'Action ouvrière*, p. 134. À titre d'exemple, Yvon Morandat est un ancien membre du Parti socialiste-Section française de l'internationale ouvrière, il a été chargé des services de presse du ministre socialiste Jules Moch (1947-1949). Cet homme devint membre du R. P. F. en 1947, avant d'être tenté par le radicalisme mendésien et finalement, il sera l'un des chefs de file de l'Union démocratique du travail, petite organisation de gaullistes de gauche. Même s'il n'a pas appartenu à l'Action ouvrière, René Capitant n'en a pas moins exercé une influence. Il a été chargé de mission au cabinet de la Présidence sous Léon Blum (1936), et il a proposé au général de Gaulle l'ordonnance de 1945 qui créait les Comités d'entreprise. Dès la disparition du R. P. F., il se rapproche de la nouvelle gauche. Cependant, après une rupture, il devint l'un des leaders de l'organisation des gaullistes de gauche, la Première union démocratique du travail.
42. À ce sujet, Jean-Pierre Chevènement, dans son livre, *Le vieux, la crise, le neuf* rédigé quand il dirigeait le C. E. R. E. S., considérait que la participation n'était rien d'autre qu'une limitation du droit de grève et la garantie de l'ordre syndicaliste dont les syndicats assuraient la bonne marche (p. 51 et suiv.). Devant l'évolution de Jean-Pierre Chevènement et de ses partisans, il n'est pas faux d'affirmer que le C. E. R. E. S., comme le Parti socialiste au contact des réalités gouvernementales, a été frappé par le phénomène que Maurice Duverger appelle « sinistrisme ».
43. R. Rémond, *Les droites en France*, p. 317.